

est chargée des opérations de police relatives aux missions de la marine, à la protection du personnel, du matériel et des installations de la marine, aux accidents et incidents nautiques survenus sur les bâtiments ou sous-marins de la marine, les vedettes et moyens nautiques des forces armées, y compris de la gendarmerie, des directions, délégations ou services du ministère de la défense.

## 32.- des missions spécifiques :

### La sauvegarde maritime

Quotidiennement les patrouilleurs, vedettes et brigades de surveillance du littoral contrôlent les navires pour s'assurer du respect de la réglementation en matière de sécurité et d'aptitude professionnelle. En coordination avec les CROSS (Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage), ils participent aux opérations de secours en mer et assurent les investigations concernant les naufrages avec l'appui des unités de recherches.

### La protection de l'environnement

« PRESTIGE », « ERIKA », « NICOLAS M »... autant de navires tristement célèbres.

Ces quatre dernières années, 15 enquêtes de flagrant délit de pollution (constatées par la marine nationale ou les douanes) ont été confiées à la gendarmerie maritime ce qui représente 12 navires détournés et immobilisés pour un total de 21 400 000 euros de caution exigée des pollueurs par la justice.

### La préservation de la ressource halieutique

Dans le cadre européen de la préservation des espèces, la gendarmerie maritime procède chaque année à plus de 5 000 contrôles de police des pêches dont 37 % en mer. La police des pêches inclut également un volet « délinquance financière ».

### Lutte contre les trafics illicites par voie de mer

L'implication dans la lutte contre les différents trafics illicites a permis en matière d'immigration clandestine, par exemple, d'intercepter en 2012, 91 embarcations transportant 2 147 clandestins et de déferer devant la justice 114 passeurs.

### La sûreté maritime et portuaire

La gendarmerie maritime contribue à l'application du code ISPS (International Ship and Port Security) dans les grands ports d'importance vitale (Le Havre, Marseille-Port de Bouc, Marseille-Joliette...).

Des unités spécifiques assurent la sûreté des approches maritimes et des plans d'eau intérieurs des principaux ports français tant civils que militaires.

Elles offrent une capacité de réaction (24h/24h) et d'investigation au profit des préfets (maritime et terrestre), des magistrats (lutte contre les trafics illicites par voie maritime) et des autorités militaires (défense maritime, recherche du renseignement).

## La police judiciaire

Les contrôles en mer et à terre amènent la gendarmerie maritime à constater de nombreuses infractions à en interpellier les auteurs et à les déferer devant les magistrats.

Pour les investigations techniques et d'ampleur elle dispose d'une section de recherches répartie en trois détachements.

Les compétences de ses personnels, la subsidiarité de ses unités et la complémentarité de ses moyens permettent à la gendarmerie maritime de lutter contre toute forme de criminalité (trafics entrant et sortant, piraterie,...).

## IV – ACTIVITÉS

Ces dernières années, la gendarmerie maritime a mené, en s'appuyant notamment sur la section de recherches et les trois brigades de recherches et sous la responsabilité des magistrats, des enquêtes judiciaires importantes et souvent sensibles, en matière de pollution (ERIKA, PRESTIGE...), de piraterie (PONANT, CARRE D'AS, TANIT, TRIBAL KAT...) ou d'accidents maritimes (BUGALED BREIZH, KLEIN FAMILY, COSTA CONCORDIA...).

Formation spécialisée de la gendarmerie et cinquième force de la marine, la gendarmerie maritime exerce ses missions au cœur des enjeux maritimes de la France.



## Gendarmerie Maritime

Centre Commandant Millé

67, rue de Buzenval

78800 HOUILLES

© 01 30 86 34 05

[www.gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr)



# GENDARMERIE MARITIME



Gendarme par vocation Marin par passion

# LA GENDARMERIE MARITIME



La gendarmerie maritime est une formation spécialisée de la gendarmerie nationale, placée pour emploi auprès du chef d'état-major de la Marine.

Composante essentielle pour garantir la souveraineté de la France dans le deuxième plus grand espace maritime au monde, (11 millions de kilomètres carrés d'espace maritime en métropole et outre-mer) son emploi procède de la mise en œuvre, dans le milieu maritime et naval, de la politique de sécurité intérieure et de la politique de défense. Directement au contact des acteurs du monde maritime, elle exécute des missions de police administrative et de police judiciaire, ainsi que des missions de nature militaire. Elle est présente sur l'ensemble du littoral métropolitain et outre-mer mais également dans les emprises et points sensibles de la Marine nationale et certains grands ports civils.



## I – ORGANISATION - MOYENS :

La gendarmerie maritime compte 1 094 hommes et femmes dont plus de 281 navigants en France métropolitaine mais également en outre-mer (7 % des effectifs) répartis de la façon suivante :

### Unités navigantes métropole

#### Groupement de la Manche et de la Mer du Nord



- la section de recherches à Houilles (78) – Un détachement par façade ;
- le centre national d'instruction à Toulon (83) ;
- 63 unités élémentaires [BAN (Base Aéronautique Navale), BSL (Brigade de Surveillance du Littoral), BR (Brigade de recherches), PSMP (Peloton de Sûreté Maritime et Portuaire)...] dont 24 vedettes côtières de surveillance maritime (VCSM) et 8 vedettes de sûreté maritime et portuaire (VSMP) ;
- les unités outre-mer : (Nouvelle-Calédonie, La Réunion, Guyane, Mayotte, Polynésie, Guadeloupe, Martinique).

## II – PERSONNELS :

Présents sur l'ensemble du littoral et des eaux métropolitaines et ultramarines, les 1 094 personnels de la gendarmerie maritime, possèdent une double compétence :

*« gendarme par vocation et marin par passion »*

Ils se répartissent en 55 officiers, 856 SOG, 34 CSTAGN, 149 GAV.

### Technicités

Chefs de quart : 139 ; mécaniciens : 93 ; électriciens : 26 ; plongeurs : 81 ; motocyclistes : 50 ; maîtres-chien : 9 ; pilotes d'embarcation : 109 ; officiers de police judiciaire : 455.

## III – MISSIONS :

### 31.- les missions générales :

La gendarmerie maritime :

- exerce, jusqu'à 200 nautiques des côtes, ses missions de police générale sous l'autorité des préfets maritimes ou des délégués du gouvernement et ses missions de police judiciaire sous l'autorité des procureurs de la République ;
- participe à la sûreté maritime et portuaire, notamment dans 3 ports d'intérêt vital ;
- concourt en mer et sur le littoral, en liaison avec les autres formations de la gendarmerie et tous autres organismes compétents, à l'exécution des lois, décrets et arrêtés conformément au code de la défense ;
- concourt à la défense maritime du territoire avec les unités de la marine nationale ; elle constitue ainsi une composante essentielle du dispositif de surveillance et de sauvegarde des approches maritimes, littoral inclus, mis en œuvre de façon permanente par la marine ;
- participe au recueil du renseignement militaire et d'intérêt maritime ;
- est chargée de la police administrative, judiciaire dans les lieux et établissements relevant du commandement de la marine, ainsi que les lieux où la sûreté et la sécurité sont confiées à la marine et concourt à leur protection ;